

32  
ASE



## CFC d'Assistant Socio-Éducatif Cursus "Article 32" en une année Plan de formation 2018-2019

### Culture Générale (96h) Société / Langue & Communication

- Entrée dans la vie professionnelle : contrat d'apprentissage, notions fondamentales en droit suisse
- La consommation : vente, argent et moyens de paiement, budget
- L'environnement social en Suisse : notions fondamentales d'économie, fonctionnement de l'Etat
- Écologie et population : développement durable
- Vie et engagements personnels : la famille et la loi
- L'indépendance : logement, impôts, vie professionnelle et assurances
- Compréhension de textes, correspondance, argumentation, etc.
- Réalisation du Travail Personnel d'Approfondissement (TPA)

### Module 9 : L'institution et son contexte (24h)

- Faire usage des procédés, applications informatiques, documents et formulaires de l'entreprise
- Disposer d'une connaissance de base des organisations du domaine social

### Module 8 : Rôle professionnel (24h)

- Connaître sa fonction et son rôle et les assumer avec compétence
- Connaître les responsabilités des divers acteurs d'une organisation

### Module 7 : Planification (24h)

- Planifier et préparer des activités dans le cadre du travail socio-éducatif de manière autonome
- Évaluer ses propres activités

### Module 6 : Communication et collaboration (48h)

- Conduire des entretiens avec les personnes accompagnées, leurs proches et leurs référents (membres du réseau)
- Participer à la communication vers l'extérieur
- Travailler au sein d'une équipe en apportant et en faisant valoir ses propres compétences professionnelles

### Module 5 : Développement : promouvoir et préserver (48h)

- Reconnaître les ressources et le potentiel des personnes accompagnées
- Promouvoir et préserver l'autonomie des personnes accompagnées dans la vie quotidienne

### Module 4 : Alimentation et économie familiale (24h)

- Offrir un soutien pour la nutrition et l'alimentation
- Participer à l'aménagement du lieu de séjour
- Organiser et effectuer les tâches ménagères quotidiennes

### Module 1 : Accompagnement au quotidien (48h)

- Organiser la vie quotidienne sur le lieu d'accompagnement en fonction des besoins
- Aider et soutenir les personnes accompagnées dans des situations spécifiques
- Établir et entretenir des relations professionnelles et y mettre fin
- Prendre en compte les principes de sécurité et adopter une conduite appropriée en cas d'urgence

### Module 2 : Animation (24h)

- Réaliser des activités créatives, stimulantes et divertissantes
- Prévoir des rituels, célébrations et fêtes dans le déroulement de la journée, de la semaine et de l'année, ainsi que des événements importants sur le plan individuel
- Permettre aux personnes accompagnées de participer à la vie en société

### Module 3 : Santé et soins corporels (24h)

- Aider la personne accompagnée lors des soins corporels ou prodiguer les soins à sa place
- Préserver et promouvoir le bien-être physique et psychique des personnes accompagnées